



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LUZECH**

Délibération

N° 2025_8_1

Convocation du 28 novembre 2025

Le quatre décembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Chrystèle MINELLO, M. Benoît FABRE

ÉTAIENT ABSENTS :

. .

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

. .

LA SÉANCE EST OUVERTE

Délibération n° 2025_8_1 : Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **De nommer** Monsieur Patrice CASTANIER secrétaire de séance.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 11 Procurations : 0	Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 05/12/2025	Pour expédition conforme, Le Maire,
DATE DE MISE EN LIGNE : 05/12/2025	Monsieur Bernard PIASER